

**115 - Transport scolaire**

**Propositions financières Budget Primitif 2014**

**Rapport n° CG/2013/47**

**Résumé :**

Les départements ont la qualité d'autorité organisatrice des transports non urbains et scolaires depuis la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982. Cette compétence leur a été transférée au titre des lois de décentralisation de 1983, pour application à compter de la rentrée scolaire 1984-1985.

Depuis, le Conseil Général du Bas-Rhin a maintenu une intervention financière forte en faveur de la prise en charge des frais de transport scolaire des familles domiciliées dans le département : gratuité jusqu'en fin de collège, participation forfaitaire de 90 € ou 135 € selon le type de transport utilisé jusqu'au baccalauréat.

L'objet du présent rapport est de présenter le budget 2014 relatif à cette compétence importante des départements.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

<b>Libellé Pôle</b>	<b>Libellé Direction</b>	<b>Projet Budget Primitif 2014</b>
PAT	Direction de la Mobilité	29 875 708 €
	<b>TOTAL</b>	29 875 708 €

**1151 – Compétence départementale directe d'organisation**

Le Conseil Général du Bas-Rhin est l'autorité organisatrice des transports scolaires sur le Département à l'exception des déplacements internes aux périmètres de transports urbains.

Le nombre d'élèves subventionnés et transportés sur le Département est relativement stable avec environ 41 000 élèves.

La démarche abordée au cours de l'année 2013 concernant la révision du Réseau 67 a entraîné la création de nouveaux services spécifiques scolaires en remplacement de lignes régulières supprimées. Le nombre de lignes scolaires a donc évolué de 271 entre septembre 2012 à 304 en septembre 2013.

Les crédits proposés en 2014 sont donc sensiblement supérieurs à ceux de 2013 ce qui vient contrebalancer la baisse des crédits sur le Réseau 67.

Ces crédits intègrent également l'impact financier de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à hauteur d'environ 750 k€ sur une année pleine.

Par ailleurs, le passage de la TVA de 7% à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a un impact d'environ 800 000 € sur les crédits 2014.

Néanmoins, cet impact est tempéré par la démarche d'assujettissement à la TVA engagée par le Conseil Général vis-à-vis de l'administration fiscale qui devrait aboutir à une récupération d'environ 300 000 € par an sur le budget global des transports (transports scolaires et Réseau 67)

Le budget relatif à la mission « transports scolaires » repose sur les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 29 875 708 €, ventilées comme suit :

➤ contrats d'exploitation des lignes de transport scolaire organisées directement par le Département (271 lignes scolaires, pour 162 marchés publics)	19 740 000,00 €
➤ abonnements scolaires sur les lignes de la DSP du bassin de Strasbourg	3 019 344,00 €
➤ abonnements scolaires SNCF	2 981 309,00 €
➤ abonnements scolaires sur d'autres réseaux de transport public	1 028 038,00 €
➤ aides individuelles kilométriques aux familles en l'absence de transport collectif adapté,	125 000,00 €
➤ aides individuelles pour élèves internes	225 000,00 €
➤ aides ou taxis pour élèves et étudiants handicapés	1 750 000,00 €
➤ frais de fonctionnement pour les organisateurs secondaires de circuits d'élèves et étudiants handicapés	505 000,00 €
➤ frais de fonctionnement des régies de transport scolaire	425 000,00 €
➤ frais de fonctionnement des organisateurs secondaires de transport scolaires (hors régies)	70 000,00 €
➤ Frais de fonctionnement paiement en ligne des élèves	7 017,00 €

#### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1151	Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire	24 879 000,00 €	29 875 708,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 dans l'axe d'intervention "115-Transport scolaire", pour un montant total de 29 875 708 €.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL